



Assemblée communale du 10 décembre 2015

En présence de 15 personnes, M. Luc Déglise, Syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Se sont excusés : Mmes et MM. Laurence Déglise, Ludovic Déglise, Emilie Déglise, Jean-Marie Déglise, Laurent Kilchoer, Marlyse Lauper, Regula Barrett, Maguy Dupraz, Lisa Gendre, Mélanie Gendre, Mireille Gendre.

L'assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle n°48 du 27 novembre 2015 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit acceptée par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

1. **Procès-verbal de la dernière assemblée**
2. **Rapport d'activités du Conseil communal**
3. **Vente des forêts communales**
4. **Budgets 2016 : présentation et approbation**
5. **Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médicaux-sociaux (ACSMS)**
6. **Divers**

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

Sont nommés scrutateurs : Mme Bernadette Gendre et M. Fabrice Gendre.

Le Syndic transmet les mutations du contrôle des habitants, enregistrées depuis la dernière assemblée communale :

Au 10 décembre 2015, la population de la commune se compose de 81 habitants dont 52 électeurs et électrices et 21 personnes de nationalité étrangère. 14 enfants et jeunes ont moins de 18 ans.

Départs depuis la dernière assemblée :

- M. Carlos Manuel Soares Abrunhosa, départ le 31 mars 2015 pour une destination inconnue
- M. Laurent Bonaduce, départ le 31 juillet 2015 pour Lausanne
- Mme Christa Barrett, départ le 31 août 2015 pour Bienne
- Mme Corinne Dupraz, départ le 31 août 2015 pour Courtaman

- M. Manuel Alberto Da Cruz Pontes et Mme Maria Irene Das Neves Lima Pontes ainsi que leurs enfants Simao et Vasco, départ le 31 octobre 2015 pour Le Mouret

Arrivées depuis la dernière assemblée :

- Mme Janine Barrett, arrivée le 1^{er} juillet 2015, au Ch. de Villarsel 19
- M. José Silva Dos Santos, arrivé le 1^{er} juillet 2015, à la Rte de la Gruyère 92
- M. Alessio Murgia, arrivé le 1^{er} août 2015, à la Rte de la Gruyère 92

Décès :

Aucun

Naissances :

Aucune

Majorité :

- M. Johann Déglise

Naturalisation :

- M. et Mme Mario et Cosima Leo

1. PV de l'assemblée communale du 2 juin 2015

Comme mentionné sur la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 2 juin 2015 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 2 juin 2015 est accepté à l'unanimité, sans modification, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activités du Conseil communal

Le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal :

Depuis la dernière séance, le Conseil communal s'est réuni à 12 reprises et a traité principalement les sujets suivants :

a) Révision du PAL (plan d'aménagement local)

Il s'agit du dossier sur lequel le Conseil communal a le plus penché ces 6 derniers mois. Comme cela a été dit lors de notre dernière assemblée, le Conseil communal a poursuivi les travaux de révision du PAL afin de passer ce dernier en examen préalable. Cet automne, le dossier a été finalisé avec

l'urbaniste puis soumis à l'examen final du Conseil et de la commission d'aménagement lors d'une séance commune le 1^{er} décembre dernier.

Dans les grandes lignes, la révision du PAL comprend maints formulaires à remplir, des plans à établir ainsi qu'un rapport technique et un projet de règlement communal d'urbanisme (RCU).

Le plan des zones est présenté. Il comprendra 4 types de zones :

- zone de construction
- zone de périmètre d'habitat à maintenir
- zone agricole
- zone forestière

Le dossier complet sera déposé ces jours prochains au Service des constructions et de l'aménagement pour examen préalable. Le préavis devrait nous parvenir dans le courant de l'année 2016.

b) Réfection de la route de la Crausa

Une séance d'information organisée par le Service des ponts et chaussées a eu lieu le 2 décembre dernier au cours de laquelle le projet a été présenté aux propriétaires et communes concernés.

Suite à nos remarques, le projet a été quelque peu modifié. Un bassin de rétention de 130 m³ récoltant l'eau de la route est prévu. Par ailleurs, une digue sera creusée en cas de débordement du ruisseau du Mondrion, afin d'éviter que de l'eau ne parvienne jusqu'à la route ou dans le bassin de rétention. Le projet comprend également une piste mixte destinée aux cyclistes et aux piétons. Cette piste unique, à la fois montante et descendante, mesurera 2m50 de large. L'îlot prévu de part et d'autre du passage-piéton a été déplacé suite à notre remarque, afin de permettre aux véhicules agricoles de pouvoir prendre correctement la voie montante en débouchant de la route de Villarsel. La demande afin de limiter la vitesse à 60 km/h sur ce tronçon a été adressée par le SPC à la police cantonale. En attendant leur décision, le Syndic précise qu'en cas de refus de la police, le marquage du passage pour piétons sera supprimé. En effet, la nouvelle loi sur la mobilité stipule que les passages pour piétons nouvellement aménagés sur les routes cantonales sans restriction de vitesse ne seront plus marqués.

Afin d'améliorer la visibilité au niveau de l'intersection, le projet propose de niveler une partie du talus le long de la propriété de M. et Mme Leo.

Certains points du projet sont contestés par les propriétaires concernés:

- Situation du bassin de rétention : elle pourrait poser problème de par le fait qu'à cet endroit le bétail traverse la route cantonale.
- Emprise de terrain : beaucoup de bonnes terres faisant partie de surfaces d'assolement sont incluses dans ce projet.
- Piste mixte : elle sera empruntée à la fois par les piétons et les vélos. Les pistes cyclables sont obligatoires pour les vélos qui montent mais facultatives pour les cycles descendant. Il a été relevé que l'endroit est peu fréquenté des piétons.
- Piétons : la commune d'Ependes s'oppose au tracé amont du chemin piétonnier, se trouvant sur son territoire, qu'elle devrait financer.

Etant donné les observations émises lors de cette séance, le Service des ponts et chaussées va étudier d'autres possibilités et nous convoquera à une nouvelle séance.

La mise à l'enquête de ce projet est prévue pour le début de l'année 2016.

c) Mobilité Haute-Sarvine

L'analyse des résultats de ce projet d'amélioration est en cours.

- Un questionnaire a été envoyé aux communes.
- L'analyse des résultats a été effectuée.
- Un projet d'amélioration de l'offre est actuellement en cours d'étude.
- Les modifications éventuelles se feront dans le cadre de l'horaire 2017.

d) Cercle scolaire primaire

La nouvelle loi scolaire est entrée en vigueur le 1^{er} août 2015.

Elle implique différentes modifications.

- La commission scolaire est dissoute ainsi que ses attributions.
- Les tâches de la commission sont dès lors reprises par le responsable d'établissement.
- Certaines tâches restent dévolues aux communes.
- Aussi, un comité intercommunal scolaire sera mis en place afin de répondre à toutes les tâches confiées aux communes faisant partie d'un même cercle scolaire.
- En plus de ces différents points figurant dans la loi scolaire, la commune de Marly souhaite rediscuter de la clé de répartition des frais scolaires, bien que celle-ci ait été revue et approuvée en 2013 pour une durée de 5 ans.
- Les discussions sont toujours en cours concernant le cahier des charges et la clé de répartition des frais.
- Un conseil des parents, à titre consultatif uniquement, peut être constitué.

e) GAME

Tous les compteurs de notre commune ont maintenant été changés. Les 6 derniers compteurs ont été remplacés cette année.

Par ailleurs, le GAME a procédé à un contrôle des fuites d'eau sur la totalité du réseau et ce, à charge du GAME.

Aucune fuite n'a été détectée sur le réseau de notre commune.

Une rupture de conduite d'eau de notre réseau est survenue le 12 octobre dernier. La réparation a rapidement été effectuée.

Concernant les futurs travaux, il est prévu de changer une soupape dans la chambre de ventouse et de procéder à la pose d'une vanne de réseau dans cette chambre.

Constatant que certaines conduites sont propriété du GAME alors que d'autres appartiennent à la commune, M. Henri Gendre demande ce qu'il en est des conduites privées. Il est précisé que les conduites sont privées à partir des vannes privées jusqu'à la limite de la parcelle. M. Henri Gendre demande s'il ne serait pas nécessaire de mettre les conduites communales en servitude afin de savoir avec exactitude où elles passent. Le Conseil communal promet d'étudier cette possibilité.

f) Crèche Capucine

Les statuts de la Crèche ont été approuvés par la Direction de la santé et des affaires sociales.

L'assemblée de dissolution s'est tenue le 25 novembre 2015 et l'assemblée de reconstitution aura lieu quant à elle le 17 décembre 2015.

g) Divers

La commune de Villarsel-sur-Marly organisait cette année la traditionnelle sortie des 3 Conseils. Aussi, les conseillers communaux et collaborateurs des communes de Pierrafortscha et Marly ont été invités à prendre part à cette rencontre le 29 août 2015. Durant cette journée, nous avons visité le GAME ainsi que le Biogaz à Le Mouret. Un repas a ensuite été partagé à Villarsel-sur-Marly.

En plus des points susmentionnés, le Conseil communal a, comme de coutume, traité les affaires courantes, participé à de nombreuses assemblées de délégués des associations intercommunales et régionales et aux diverses commissions ; de plus, les membres du Conseil communal sont actifs dans plusieurs comités ou groupes de travail intercommunaux.

Tout ceci représente un engagement important et le Syndic en profite pour remercier ses collègues du Conseil communal pour leur disponibilité. Ses remerciements vont également au personnel administratif, dont le travail est reconnu et apprécié. Il remercie également toutes les personnes qui s'investissent pour la commune par le biais de commissions ou toute autre forme de travail (fontainier, entretien des routes, etc.)

Cette assemblée du budget marque gentiment la fin de la législature puisqu'elle en est la dernière.

Les prochaines élections communales auront lieu le 28 février 2016. Le délai pour le dépôt des listes de candidats est fixé au 18 janvier 2016.

3. Vente des forêts communales

Pour rappel, les statuts de l'unité forestière « Forêts-Sarine » ont été présentés lors de l'assemblée communale du 2 juin 2015.

L'assemblée communale avait refusé ces statuts par 14 « non » et 2 abstentions.

Le Conseil communal a informé le Service des forêts et de la faune (ci-après SFF) du refus de notre commune d'adhérer à la corporation Forêts-Sarine.

Par courrier du 23 septembre 2015, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a fait part de sa décision d'intégrer les communes de Villarsel-sur-Marly ainsi que Ferpicloz à la corporation « Forêts-Sarine », malgré le refus des deux assemblées communales.

Les principales raisons évoquées sont les suivantes :

Selon les dispositions légales en vigueur, chaque triage doit se composer au minimum de 800 hectares de forêts. Dès lors, la surface des forêts publiques des deux communes, seules ou ensemble, ne permet pas de constituer une unité de gestion rationnelle au sens de la loi.

La DIAF a décidé de ne faire aucune exception. Quand bien même le SFF avait laissé entendre au Conseil communal qu'il y aurait certainement une échappatoire pour notre commune (env. 1 ha de forêts).

Tout recours à cette décision était possible jusqu'au 23 octobre 2015.

Dans un premier temps, le Conseil communal a demandé un avis de droit. Ce dernier a conforté le Conseil dans son intention de ne pas recourir contre cette décision. En effet, un tel recours aurait conduit à des frais inutiles et les chances de succès étaient très faibles. C'est pourquoi le Conseil communal a finalement privilégié le dialogue avec le SFF et la DIAF.

Après discussions et divers échanges de courriels afin de trouver une solution, le SFF a confirmé que :

- La vente de forêts à un particulier serait admise par la DIAF.
- Le Conseil communal peut chercher un acquéreur, priorité étant donnée aux citoyens de notre commune.
- Si en finalité, personne ne souhaite acquérir nos forêts, l'Etat se porte garant pour l'acquisition des forêts à la valeur vénale estimée.

La vente des forêts libèrerait la commune de l'obligation d'adhérer à « Forêts-Sarine » ainsi que des frais d'exploitation forestière. De plus, cette vente apporterait des liquidités à la commune.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil communal a décidé de soumettre formellement à l'assemblée la vente de la totalité des forêts communales, soit 4 parcelles, en un seul lot au prix déterminé par le SFF.

Aussi, l'inventaire des forêts communales a été établi. Les forêts se situent sur les parcelles suivantes :

- Art. 99 : Ependes, 136 m2
- Art. 4001 : Villarsel, 10'138 m2
- Art. 4014 : Villarsel, 1'003 m2
- Art. 161 : Marly, 1'035 m2

Le Conseil communal a dès lors mandaté le SFF afin de déterminer la valeur vénale de nos forêts.

Parallèlement, le Conseil communal a pris contact avec les agriculteurs propriétaires de terrains ainsi qu'une personne ayant déjà fait une telle demande par le passé.

Il s'est avéré qu'aucun agriculteur n'était intéressé. Toutefois, la dernière personne contactée a fait part de son intérêt.

Le Conseil communal lui a alors soumis le prix déterminé par le SFF, soit au total CHF 14'479.00.

Après réflexion, le propriétaire privé a accepté cette offre.

Mme et M. Myriam et Benjamin Gaillard, concernés, se refusent.

Le Conseil communal propose de vendre les forêts à M. Jacques Gaillard au prix de CHF 14'479.00, correspondant à la valeur déterminée par le SFF pour les raisons suivantes :

- M. Gaillard avait déjà manifesté de l'intérêt.
- Il est propriétaire voisin de la principale parcelle.
- Il dispose également d'une source d'eau sur la parcelle située en-dessous de la route cantonale.

Le Syndic ouvre la discussion.

Mme Béatrice Lehner demande ce que deviendra le chemin forestier. Le Syndic lui répond que les bénéficiaires devront l'entretenir bien qu'il restera public. Ils n'ont pas non plus le droit d'obstruer ou d'interdire l'accès à un chemin public. Mme Lehner explique qu'elle se promène avec ses chiens en forêt et demande si elle aura le droit de s'éloigner du sentier. Les propriétaires peuvent poser un panneau d'interdiction de pénétrer dans la forêt. Théoriquement, les gens n'ont pas l'autorisation d'aller dans la forêt sauf accord des propriétaires. Il s'agit de droit privé, la commune ne s'en occupe pas.

M. Frédéric Gendre souhaite savoir si les propriétaires peuvent clôturer le chemin. Il lui est répondu qu'ils sont dans leurs droits mais doivent laisser un passage de minimum 90 cm de chaque côté pour le passage.

M. Frédéric Gendre demande s'il y a des frais de transaction ou de notaire. Le Syndic lui répond que les frais seront à la charge de l'acquéreur et qu'il n'y pas d'impôt sur les achats de parcelles forestières.

La parole est cédée à la commission financière.

La commission financière préavise favorablement la vente des forêts communales. Ainsi, la commune n'aura plus besoin de se préoccuper de l'entretien des forêts et il s'agit en plus d'une importante rentrée d'argent.

Il est maintenant procédé au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent la vente de l'intégralité des forêts communales à M. Jacques Gaillard au prix de CHF 14'479.00, s'expriment par main levée ».

OUI : 13
NON : 0
ABSTENTION : 0

La vente des forêts communales à M. Jacques Gaillard est acceptée à l'unanimité par l'assemblée communale.

La Corporation Forêts-Sarine sera dès lors informé de cette décision.

4. Budgets 2016 : présentation et approbation

Fonctionnement

a) Administration

Le traitement des conseillers communaux a été revu à la hausse en raison de l'augmentation du nombre de séances. Le Conseil communal propose d'augmenter le salaire de la caissière.

b) Ordre publique

Ce poste ne présente pas de changement significatif. Le Conseil communal rappelle que nous sommes toujours à la recherche de pompiers volontaires.

c) Enseignement et formation

Les charges sont en diminution en comparaison avec le budget 2015. La différence principale provient de la nouvelle répartition des charges entre le canton et les communes, suite à la mise en application des mesures structurelles de l'Etat de Fribourg.

- Ecoles enfantines et primaires : auparavant : 65 % à charge du Canton et 35 % des communes et dorénavant : 55 % à charge du Canton et 45 % des communes.
- CO : les frais sont partagés à 50/50% entre le canton et les communes en lieu et place de 65/35%.

d) Culte, culture et loisirs

Ce chapitre n'apporte pas de commentaire particulier.

e) Santé et affaires sociales

Les chiffres sont stables.

f) Transports et communications

Le poste « Fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire » a été ouvert. Il s'agit d'un nouveau compte représentant 13% à la charge des communes et faisant suite à votation populaire qui a eu lieu en 2014. La participation est calculée à l'aide

d'un quota par habitant et non selon utilisation des chemins de fer. Pour notre commune, cela représente la somme de CHF 569.00.

g) Protection et aménagement de l'environnement

Un montant de CHF 1'530.00 est budgétisé en 2016 pour l'entretien et la rénovation des installations. En effet, il est nécessaire de procéder au contrôle des hydrants. Par ailleurs, la participation à la STEP est en augmentation suite à l'investissement d'un filtre spécial pour les grandes stations. La contribution de chacune des communes suisses membres d'une association s'élève à CHF 9.- par habitant, selon décision du parlement fédéral.

h) Economie

Aucun chiffre n'est budgétisé.

i) Finances et impôts

Le montant de CHF 500.- relatif à des frais de rappels et de poursuites à notre charge est rajouté, d'entente avec la caissière.

L'attribution de la péréquation des ressources est en diminution. Il en va de même concernant la péréquation des besoins.

Résumé du budget de fonctionnement :

- Total des charges : Fr. 271'276.50
- Total des produits : Fr. 266'081.80
- Déficit : Fr. 5'194.70

Le Syndic ouvre la discussion concernant le budget de fonctionnement.

Pour ce qui est du fonds d'infrastructure ferroviaire, M. Frédéric Gendre s'étonne que la Confédération ne prenne pas entièrement les coûts d'entretien des rails et des autres infrastructures à ses frais.

Investissements

a) Routes communales et génie civil

Ouvrages de génie civil : le montant à notre charge s'élève à CHF 28'080.00 dans le cadre de la réfection de la route de la Crausa. Le Service des ponts et chaussé a d'ores et déjà modifié son projet, ce qui implique des coûts en principe moins élevés. Toutefois, le Conseil communal a préféré laisser le montant initial.

b) Protection et aménagement de l'environnement du territoire

Construction de conduites : CHF 5'000.00 ont été budgétisés pour le changement d'une soupape dans la chambre de ventouse et la pose d'une vanne de réseau.

Taxes de raccordement : un montant de CHF 16'000.00 environ sera encaissé pour la construction d'une villa.

Vignettes communales : nous devons passer une commande de vignettes relatives aux ordures ménagères. Aussi, le montant de CHF 1'000.00 est prévu au budget.

Révision du PAL : CHF 6'000.00 pour la révision du PAL.

Résumé du budget d'investissement :

- Total des charges : Fr. 41'080.00
- Total des produits : Fr. 31'979.00
- Déficit : Fr. 9'101.00

Le Syndic ouvre une nouvelle fois la discussion concernant le budget d'investissement.

M. Henri Gendre s'étonne de l'investissement important de CHF 1'000.00 pour l'achat de vignettes. M. Dominique Gendre lui répond qu'il s'agit de faire une réserve de vignettes pour les 15 prochaines années.

M. Roch Dupraz souhaite savoir pour quand est prévu la pose des îlots. Il lui est répondu en principe pour 2016 ou 2017, dans le cadre des travaux de réfection de la route cantonale.

Mme Bernadette Gendre demande à quoi servent réellement les îlots. M. Luc Déglise explique qu'ils servent à protéger les piétons en l'absence de marquage. Les îlots seront de toute façon posés, que la vitesse sur la route reste limitée à 80 km/h ou soit abaissée à 60 km/h.

M. Henri Gendre encourage le Conseil communal à insister pour que la police agisse et fasse en sorte de diminuer la limitation à 60 km/h. Les piétons doivent rester prioritaires. Le Conseil communal confirme que c'est le but poursuivi et que le Service des ponts et chaussées est du même avis. Cette proposition a été saluée et M. Luc Déglise donne ainsi lecture du courrier que nous avons adressé au Service des ponts et chaussées.

Le Syndic rajoute qu'un revêtement sonore sera posé sur la route. M. Henri Gendre relève que cela peut être dangereux. Les gens pourraient ne plus entendre les véhicules arriver.

Luc Déglise passe la parole à M. Benjamin Gaillard, président de la commission financière pour la lecture de son rapport :

Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs,*

En vue de l'adoption du budget 2016 et selon le mandat qui leur a été confié, les membres de la Commission financière se sont réunis le jeudi 3 décembre 2015, au domicile de Monsieur Luc Déglise, responsable du dicastère des finances de notre commune.

La commission financière a examiné les prévisions du prochain exercice.

Budget de fonctionnement

Après un contrôle, comptes par comptes, la CF a relevé les points suivants :

Administration, page 1

L'augmentation du traitement et jetons du Conseil communal ainsi que les rémunérations des scrutateurs et du personnel administratif.

Enseignement et formation, page 5

Nous constatons une nette diminution du budget 2016 concernant le poste des dépenses des écoles enfantines ainsi que celles des écoles primaires. A contrario, nous relevons une nette hausse des dépenses du cycle d'orientation.

A travers le poste 22.366, contributions pour les cours spéciaux, nous relevons un chiffre budgétisé à 0.-

Finances et impôts, page 15

La CF relève une nette diminution du produit des impôts à la source.

Résultat du budget de fonctionnement

La commission a donc demandé des justificatifs et des explications sur les points relevés. Nous pouvons ainsi témoigner que le chef des finances a été clair quant aux raisons des fluctuations budgétaires. De plus, il nous a promis de peser sur le développement des postes questionnés par la commission financière lors de la présentation du budget devant l'assemblée. Si toutefois l'assemblée souhaite une précision au sujet du budget de fonctionnement, nous laissons la parole à celui qui veut intervenir.

Budget des investissements

Transports et communications, page 7

Un budget de Fr. 28'080.- a été établi pour le poste n°62.501.1 concernant les ouvrages de génie civil. Par ailleurs, le chiffre budgétisé pour les routes et trottoir a été réduit à CHF 1'000.-

Protection et aménagement de l'environnement, page 8

Le poste n°70.501, construction de conduites, se charge d'un montant de CHF 5'000.-.

Finances et impôts, page 10

Un budget étonnant a été mentionné au poste « vente de forêts » de CHF 14'479.-.

Résultat du budget des investissements

La commission a donc demandé justificatifs et explications sur les points relevés tout comme le budget de fonctionnement. Nous pouvons ainsi témoigner que le chef des finances a été clair quant aux raisons des fluctuations budgétaires. De plus, il nous a promis de peser sur le développement des postes questionnés par la commission financière lors de la présentation du budget devant l'assemblée. Si toutefois l'assemblée souhaite une précision au sujet du budget des investissements, nous laissons la parole à celui qui veut intervenir.

En guise de conclusion, nous relevons un déficit de CHF 5'194.70 au budget de fonctionnement et un déficit de CHF 9'101.- au budget des investissements. Nous constatons que les pots communs sont généralement à la baisse. Un investissement principal pour l'amélioration de la sécurité du passage de la Crausa charge le budget des investissements. Toutefois, un soutien important traduit par la vente de nos parcelles de forêts allège la charge précitée.

Enfin, l'ensemble des comptes présentés nous montre un travail précis, proche de la réalité et censé. C'est pourquoi nous demandons à l'assemblée d'approuver les budgets présentés.

Nous remercions le chef des finances qui a répondu à toute notre attente ainsi qu'à Madame Stéphanie Oberson, la boursière, pour son travail précis et soigné.

Pour la commission financière

Bernadette Gendre

Roch Dupraz

Benjamin Gaillard

Fait à Villarsel-sur-Marly, le 7 décembre 2015.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent les budgets 2016 de fonctionnement et d'investissements s'expriment par main levée ».

OUI : 15
NON : 0
ABSTENTION : 0

Les budgets 2016 de fonctionnement et d'investissements tels que présentés sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

5. Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médicaux-sociaux (ACSMS)

La modification des statuts de l'association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ci-après ACSMS) poursuit un double but.

En premier lieu, elle est destinée à concrétiser les mesures de réorganisation préconisées dans les rapports d'audit d'octobre 2013 et mars 2014 de l'expert mandaté par le Comité de direction.

Parmi ces mesures, figure la création d'un poste de directeur général, chapeautant l'ensemble des services de l'ACSMS

- Services centralisés (ressources humaines, finances et comptabilité)
- Institutions ou partenaires
 - Home médicalisé de la Sarine
 - Foyer de Jour
 - Service d'ambulances
 - Aide et soins à domicile

Or, la création de ce poste nécessite, d'une part, que l'organisation de ces institutions ainsi que les compétences du Comité de direction soient revues. En particulier,

l'intégration de l'aide et les soins à domicile au sein de l'ACSMS entraînera la dissolution de la Fondation qui, jusqu'ici, assumait cette tâche dans le district.

D'autre part, les changements statutaires intervenus ces dernières années, auxquels s'ajoutent ceux qui sont proposés.

Les dispositions relatives à la limite d'endettement, aux frais d'exploitation et aux frais financiers reste les mêmes. Au vu des travaux prévisibles liés au manque de place du service d'ambulances et de l'ancienneté du HMS (home médicalisé de la Sarine), il est en revanche proposé de porter la limite d'endettement destinée à financer les investissements de l'ACSMS de 13 millions de francs à 30 millions.

En second lieu, il s'agit de profiter de cette modification pour entreprendre le toilettage des statuts sur certains points. Il en est ainsi du nom et des buts de l'ACSMS.

Il est important de préciser encore que le nom de l'association deviendra le « Réseau Santé de la Sarine ».

Si le Conseil communal est favorable aux changements structurels proposés ci-dessus, il est opposé à la modification de l'art. 30 des nouveaux statuts, à savoir la limite d'endettement fixée à 30 millions de francs pour les investissements.

En effet, afin de disposer d'une vision sur le moyen terme des investissements, il manque un plan financier complet et détaillé sur les futures dépenses de l'ACSMS pour pouvoir soutenir une limite d'endettement qui passe de 13 à 30 millions de francs.

Les communes ont écrit le printemps passé à la Direction de la santé et des affaires sociales en leur proposant de présenter la modification des statuts en excluant l'art. 30. Aucune réponse de leur part n'a pu être obtenue.

Le Syndic passe en revue les principaux articles des statuts.

Au vu de l'augmentation importante de la limite d'endettement et soucieux de ses engagements financiers, le Conseil communal propose de refuser la modification des statuts de l'ACSMS.

Le Syndic ouvre la discussion.

M. Henri Gendre demande si la Ville de Fribourg fait également partie de l'Association des communes de la Sarine. Le Syndic lui répond que oui, toutes les communes du district sont concernées.

M. Henri Gendre demande si Villarsel-sur-Marly est rattachée à d'autres homes gérés par la CODEMS. Il lui est répondu par la négative.

M. Henri Gendre souhaite des explications complémentaires concernant la limite d'emprunt de 13 millions à 30 millions de francs. Il s'interroge sur la façon dont sont gérés les crédits. M. Luc Déglise lui répond que chaque crédit est voté par l'Assemblée des délégués. M. Gendre se dit qu'il n'y a dès lors pas de craintes à avoir. Il est plus facile de gérer les dépenses avec une limite plus élevée que trop basse. Le Syndic précise qu'il est rare que des dépenses soient refusées à l'Assemblée des délégués.

M. Gendre souhaite savoir si les communes participent aux dépenses et s'il arrive que les comptes de l'ACSMS présentent des produits. Il lui est répondu que les communes participent aux dépenses. Il n'y a pas de produits. Par ailleurs, toute la comptabilité sera désormais regroupée au niveau du Réseau Santé Sarine.

M. Gendre demande si les prestations facturées par l'ACSMS couvrent les frais effectifs. Le Syndic lui répond que non, c'est donc la collectivité qui finance l'excédent de charges.

M. Henri Gendre ne comprend pas les raisons pour lesquelles la limite n'a pas été laissée à 13 millions. M. Luc Déglise lui répond qu'en raison de gestion complexe, du vieillissement de la population et d'investissements à faire, le comité de direction ne voyait pas d'autre choix que d'augmenter cette limite d'endettement.

M. Henri Gendre ne voit pas de raison de refuser. M. Luc Déglise précise que le Conseil préfère voter une augmentation de la limite d'endettement sur la base de projets concrets et qu'actuellement, le Conseil est en manque d'informations au niveau des investissements.

M. Frédéric Gendre se demande s'il ne serait pas opportun d'accepter la modification des statuts tout en faisant part de nos remarques concernant la limite d'emprunt. Bien que nous soyons d'accord avec les autres articles, les conseillers communaux pensent que la remarque sera inutile puisque les statuts seront acceptés avec la limite à 30 millions de francs.

M. Henri Gendre demande s'il existe une base légale et pourquoi les statuts n'ont pas été soumis aux communes un article après l'autre.

A notre connaissance, 5 communes ont déjà refusé. Il faut que trois quarts des communes acceptent les statuts pour qu'ils soient acceptés.

M. Henri Gendre propose que lors de la communication du résultat du vote, il soit précisé que mis à part l'article 30 sur la limite d'endettement, les autres articles n'ont pas fait l'objet d'opposition.

Au nom de la commission financière, M. Benjamin Gaillard prend la parole. Au vu des arguments avancés par le Conseil communal, la commission financière propose à l'Assemblée de rejeter la modification des statuts de l'ACSMS.

Après délibération de l'Assemblée, il est procédé au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent la modification des statuts de l'ACSMS, telle que présentée, s'expriment par main levée ».

OUI : 0
NON : 15
ABSTENTION : 0

La modification des statuts de l'ACSMS est refusée à l'unanimité par l'Assemblée communale.

6. Divers

Le Syndic adresse ses félicitations à Johann Déglise qui a atteint sa majorité et est dès lors citoyen de notre commune depuis le 8 septembre dernier. Un certificat ainsi qu'un présent lui sont remis.

Au nom de l'Assemblée communale, M. Roch Dupraz remercie le Conseil communal pour son engagement, son excellent travail et la manière dont il présente les affaires.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, Syndic, peut clore cette assemblée communale à 22h15 tout en remerciant les participants pour leur attention. Il leur présente, au nom du Conseil communal, ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et leur adresse ses meilleurs vœux pour 2016. Aussi, les citoyens sont invités à partager le verre de l'amitié accompagné des traditionnelles douceurs.

La secrétaire :

Le Syndic :